RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

COPIE CERTIFIEE CONFORME A L'ORIGINAL

A.L.P.S.

Société par Actions Simplifiée
au capital de 5 000 euros

Siège social :
38, boucle du Ferronnier
57180-TERVILLE

R.C.S. : 887 802 965 THIONVILLE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 DECEMBRE 2024

SIXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, décide, en application de l'alinéa 1 de l'article L. 821-43 du Code de commerce, de nommer le Cabinet d'Expertise Comptable et d'Audit POURRESY, représenté par M. Nicolas POURRESY, domicilié [redacted] en qualité de Commissaire aux Comptes unique, sous le régime de l'audit classique, pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2030.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

o o
o

[redacted]